CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E175029 **VALABLE JUSQU'AU** 17/10/2024

ÉDITÉ LE **17/12/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2017
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/03/2023
Capital : 60 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 833 195 670

Siret : **833 195 670 00025**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5410294

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301938772

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES 301938772

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Raison sociale : **FIZAINE CHAUFFAGE**

9B ROUTE DE SAINT MAIXENT
79200 POMPAIRE

Téléphone : 05 49 63 52 57 **Fax :**
Portable : 07 72 38 79 70

Site Internet :
E-mail : fizainechauffage@outlook.fr

Responsabilité légale :
FIZAINE TONY GÉRANT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/07/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/07/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.